



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE
pour les plateformes TotalEnergies Raffinage France
émissions cumulées de Feyzin, Normandie, Donges, La Mède et Grandpuits

ENTRE

La société **TOTALENERGIES RAFFINAGE FRANCE**

Représenté par Jean-Marc DURAND

Ci-après désigné par « L'industriel »,

d'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par Roland LESCURE,

Ci-après désigné par « L'Etat »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le réchauffement climatique dû aux émissions humaines de gaz à effet de serre constitue le risque le plus important pour nos sociétés et économies au cours du siècle à venir. C'est ainsi que la France et l'Union Européenne se sont fixé des objectifs ambitieux, visant une réduction de 55% des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, chaque secteur économique doit porter sa part de l'effort. C'est la raison pour laquelle, réunissant les 50 sites industriels les plus émetteurs le 8 novembre dernier, le Président de la République a lancé une démarche visant à sécuriser une division par deux des émissions industrielles de GES françaises au cours des dix ans à venir et l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

Afin de planifier efficacement la décarbonation de l'industrie, les services de l'Etat ont engagé des travaux avec chacun des 50 sites concernés afin que soient établies des trajectoires de décarbonation pour chacun de ces sites. Les trajectoires ambitieuses des industriels permettent de calibrer les politiques publiques de transition écologique et feront l'objet, conformément au droit applicable, d'un soutien de l'Etat sous forme d'appels d'offres compétitifs pour faciliter le déclenchement des investissements.

Ce document s'inscrit pleinement dans cette démarche de planification écologique en précisant les facultés et moyens réciproques que l'industriel ou l'Etat prévoient de mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs nationaux de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Ce document renforce la capacité de l'Etat, en concertation avec l'industriel, à planifier la mise en œuvre des technologies de décarbonation, à organiser le déploiement territorialisé d'infrastructures de décarbonation et à assurer la disponibilité des ressources nécessaires à l'industrie décarbonée. Pour les industriels, ce document contribue à réduire les risques associés à leur stratégie de décarbonation et à s'assurer que les projets envisagés seront compatibles avec la stratégie nationale bas carbone en cours d'élaboration et éligibles de ce fait aux dispositifs compétitifs de soutien public à la décarbonation de l'industrie, ce tout en maintenant leur compétitivité nécessaire en Europe et dans le monde.

La signature de ce document est le résultat de plus de 6 mois de travaux collaboratifs entre les services de l'Etat et l'industriel visant à définir une stratégie de décarbonation à horizon 2030 et 2050 qui soit réaliste et adaptée aux possibilités techniques et économiques du site industriel, tout en présentant un haut niveau d'ambition, cohérents avec les objectifs que la France s'est fixés.

Objet et ambitions

L'objet du présent document est de marquer la volonté renforcée de l'Etat et de TotalEnergies Raffinage France d'œuvrer en faveur de la décarbonation de l'industrie et de favoriser la réalisation des projets envisagés par l'industriel.

En accord avec les objectifs de planification écologique, TotalEnergies Raffinage France en coopération avec l'Etat, et consciente de l'intérêt social de la décarbonation de ses activités, se donne pour objectif de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre en France comme suit :

- réduire la somme de leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2 à hauteur de -50% à horizon 2030 par rapport aux émissions de 2015
- pour contribuer à l'atteinte du Net Zéro à horizon 2050 en cohérence avec l'ambition de la compagnie TotalEnergies.

La réduction des émissions de GES des installations du Raffinage-Chimie de TotalEnergies est déployée autour de 3 axes : EVITER, REDUIRE & CAPTER.

Dans le premier cas, EVITER, il s'agit par exemple d'électrifier nos installations et de remplacer l'électricité carbonée par de l'électricité verte ou de remplacer le gaz naturel par du biogaz.

Pour REDUIRE, un effort conséquent a déjà été réalisé pour substituer le fuel liquide par du gaz naturel.

Nous renforçons également les efforts autour de l'efficacité énergétique de nos unités, en particulier en capitalisant sur nos investissements dans le digital.

Après 2025, un combustible alternatif tel que l'H2 décarboné va également nous permettre de réduire les émissions.

Enfin, il faut que nous puissions CAPTER les émissions que nous ne pourrions pas éviter lorsque les conditions économiques et géographiques le permettent.

Le résiduel d'émissions pour atteindre le Net Zéro sera intégralement compensé au niveau de la Compagnie avec des solutions fondées sur la nature (puits de carbone naturels).

La réalisation de ces objectifs de décarbonation est soumise aux conditions de succès économiques, commerciales et industrielles nécessaires pour la mise en œuvre des projets de décarbonation envisagés par l'industriel.

Dans un contexte macroéconomique et technologique mouvant, ces projets ont vocation à évoluer, notamment pour des raisons écologiques, technologiques, stratégiques ou financières. L'Etat et l'industriel s'engagent donc à poursuivre leurs travaux dans les prochains mois afin de sécuriser plus encore les leviers technologiques, les montants d'investissement et de soutien et le calendrier des projets de décarbonation envisagés.

Actions des partenaires

L'Etat et l'industriel s'efforceront de soutenir la mise en œuvre des actions envisagées par l'industriel pour œuvrer à la décarbonation du site, tant que cela est technologiquement, économiquement et écologiquement compatible avec les objectifs qui ont prévalu lors de la rédaction de ce document.

L'entreprise

En signant ce document, TotalEnergies Raffinage France s'efforcera de mobiliser les moyens adaptés et de réaliser ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre la trajectoire identifiée, dans la mesure où celle-ci continue d'être cohérente et économiquement compatible avec les moyens et la stratégie poursuivie par l'entreprise.

L'Etat

Sans préjudice de l'application d'autres réglementations, l'Etat estime la trajectoire de décarbonation envisagée par l'industriel comme compatible avec les objectifs nationaux de baisse des émissions de gaz à effet de serre en cours de révision (« SNBC 3 »)

En conformité avec les obligations découlant de la réglementation française et européenne en matière d'intervention publique et d'aides d'Etat et dans le respect du principe d'égalité entre les entreprises, l'Etat s'efforcera de réaliser ses meilleurs efforts pour accompagner les plateformes françaises de TotalEnergies Raffinage France dans la mise en œuvre de leur trajectoire de décarbonation et de faciliter la réalisation des projets identifiés.

A cet égard, l'Etat s'efforcera, dans le cadre d'appels d'offres compétitifs, de rendre disponibles des soutiens financiers cohérents avec les besoins associés aux trajectoires globales de décarbonation issues de la planification des entreprises et filières industrielles. Les modalités et le montant de l'octroi de tout soutien public devront être conformes aux règles en vigueur sur les aides d'Etat, le cas échéant après notification auprès de la Commission européenne, et le présent document ne présage pas de la possibilité de bénéficier de soutien public. L'Etat s'efforcera également de faciliter les processus d'instruction administrative, notamment en matière environnementale, et d'examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes vis-à-vis de projets industriels de décarbonation.

L'Etat rappelle enfin sa volonté d'accompagner le développement des infrastructures nécessaires à la décarbonation de l'industrie, en particulier la stratégie capture stockage et utilisation de carbone et la stratégie nationale hydrogène.

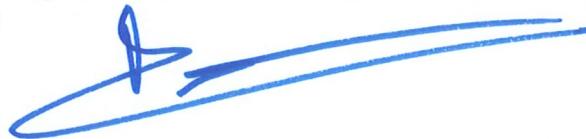
Signé à Paris, le 15 novembre 2023

Pour l'Etat

Roland Lescure - Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie

Pour l'industriel

Jean-Marc Durand – Président de TOTALENERGIES RAFFINAGE France



**Jean-Marc
DURAND**

Signé numériquement par : Jean-
Marc DURAND
Nom DN : CN = Jean-Marc
DURAND C = FR O = TOTAL OU =
TOTAL SIGNATURE INTERNE
Date : 2023.11.16 03:13:11 +01'00'